

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

INTRODUCTION

Le décret du 11 mai 2000, modifié par le décret du 30 décembre 2015, impose un rapport annuel du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, assurant ainsi la transparence aux bénéficiaires des usagers du service public d'élimination des déchets ménagers sur le prix et la qualité du service.

En 2023, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable regroupe 12 communes et compte **5943 habitants**. (Source INSEE 2021).

Conformément à ses statuts modifiés par délibération du 28 août 2008, la Communauté de Communes a la **compétence collecte et traitement des déchets ménagers**.

Elle a transféré sa **compétence traitement** au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) depuis octobre 2000, lequel s'est substitué aux collectivités adhérentes du Roannais. (Cf. rapport annuel 2023 du SEEDR en annexe 3).

I. INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

A- Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1) Population et communes desservies

COMMUNES	POPULATION municipale
Bully	433
Grézolles	236
Luré	137
Nollieux	187
Pommiers en Forez	371
St Georges de Baroille	452
St Germain Laval	1594
St Julien d'Oddes	297
St Martin la Sauveté	870
St Polgues	275
Souternon	275
Vézelin sur Loire	816
TOTAL	5943

2) Fréquence de collecte des ordures ménagères

	FREQUENCE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE
St Germain Laval, St Martin la Sauveté	C0.5	mardi
Pommiers, St Georges de Baroille, Nollieux, St Julien d'Oddes, Grézolles, Luré	C0.5	mercredi
Vézelin sur Loire, Souternon, St Polgues, Bully	C0.5	jeudi

Le ramassage des ordures ménagères a lieu en porte à porte. Depuis le 1er avril 2023, la collecte a lieu toutes les deux semaines pour toutes les communes (collecte en C0.5).

Une collecte hebdomadaire (en C1) est maintenue à titre exceptionnel pour certains gros producteurs (maisons de retraite).

4) Déchèterie

Depuis le 1^{er} mai 2004, la collectivité s'est dotée d'une déchèterie située 354 route de Pommiers à St Germain Laval.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 MAI

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	— 14h00 - 17h00	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

DU 1^{ER} JUIN AU 31 AOÛT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Les déchets acceptés et collectés sur le site sont :

- ✓ Cartons, Ferraille, Bois, Gravats, Plâtre, Encombrants non recyclables, Déchets végétaux
- ✓ Mobilier (tables, chaises, lits, matelas, canapé, sommiers...)
- ✓ Portes et fenêtres vitrées
- ✓ Couettes, oreillers/duvets, décorations textiles (tapis, rideaux...)
- ✓ Déchets ménagers dangereux et toxiques (peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, radiographies...)
- ✓ Articles du peintre (bacs, rouleaux, pinceaux...)
- ✓ Huile de moteur et filtres à huile
- ✓ Huile ménagère
- ✓ Piles, Batteries, Extincteurs, Cartouches d'encre
- ✓ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- ✓ Articles de sport et loisirs
- ✓ Articles de bricolage et de jardinage thermique et non thermique
- ✓ Jouets, jeux
- ✓ Lampes (ampoules et néons)
- ✓ Plastiques durs
- ✓ Bouchons en plastiques
- ✓ Pneus déjantés
- ✓ Textiles

En septembre 2024, la déchèterie a accueilli de nouvelles filières avec la mise en place de la REP Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment : la laine de verre. Les consignes de tri se sont élargies pour d'autres flux déjà collectés sur le site (plâtre, bois, plastiques, portes et fenêtres).

La CCVAI travaille avec la ressourcerie ACORA de Roanne et dispose ainsi d'une zone de réemploi abritée où les usagers peuvent déposer leurs dons (livres, meubles en bon état, jouets, vaisselles...). Ceux-ci seront revendus sur le site de la ressourcerie, et/ou réparés. Ce partenariat permet une traçabilité des tonnages destinés au réemploi.

Depuis 2004, la déchèterie est équipée d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts, afin de favoriser la valorisation locale des végétaux via une filière de co-compostage à la ferme et ainsi, de réduire les coûts liés au traitement. Une fois broyés, les déchets verts sont livrés chez des agriculteurs du territoire afin d'être mélangés au fumier pour produire du compost.

Depuis mai 2012, afin de répondre à une demande croissante des agriculteurs et aussi pour garantir une meilleure qualité du broyat, la CCVAI a signé une convention avec la Communauté de Communauté du Pays d'Urfé pour l'accueil de ses déchets verts sur la plateforme de St Germain Laval.

3) Tonnages de déchets non recyclables

3.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR)

La société Sécaf Chamfray assure la collecte et le transport des ordures ménagères de la CCVAI, dans le cadre d'un nouveau marché signé avec la collectivité le 1er avril 2023, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelable trois fois une année.

- Tonnage annuel 2024 : 829.85 t
- Production par habitant : 139.63 kg
- Evolution par rapport à 2023 : -3.47%, soit 6.26 kg/habitant en moins.

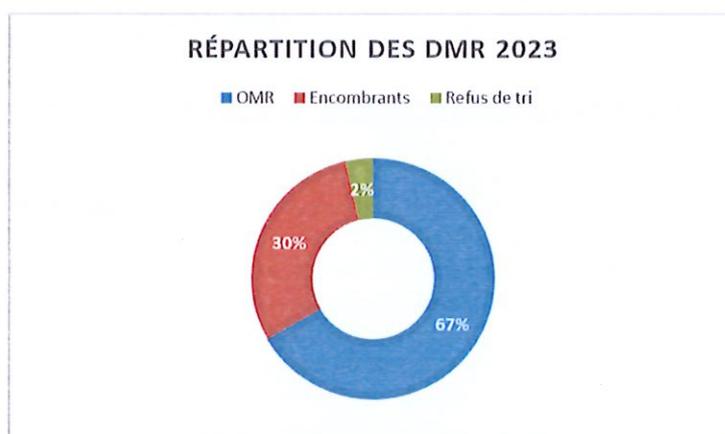
3.2 Collecte des encombrants (non recyclables de déchèterie)

- Tonnage annuel 2024 : 369.56 tonnes
- Production par habitant : 62.18 kg
- Evolution par rapport à 2023 : + 0.53% mais 6.2 kg/habitant en moins.

3.3 Bilan des Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

La part des DMR (ordures ménagères + encombrants de déchèterie + refus de tri aux emballages) reste stable en 2024 pour atteindre 39% (-1.2% par rapport à 2023).

1244.89 tonnes de DMR ont été collectées, soit 209.47kg/habitant.



Evolution des tonnages de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (Ordures ménagères (OM) + encombrants de déchèterie non recyclables + refus de tri aux emballages)

Année	OM	Encombrants	Refus de tri	TOTAL	Indice
2010	1486,06	201	6,75	1693,81	100
2011	1363,68	202,6	8,44	1574,72	92,97
2012	1287,24	194,4	9,88	1491,52	88,06
2013	1130,66	212,74	15,03	1358,43	80,20
2014	1088,6	196,92	15,16	1300,68	76,79
2015	1041,85	236,43	14,78	1293,06	76,34
2016	1065,80	228,82	14,65	1309,27	81,32
2017	1049,10	321,45	16,20	1386,75	86,13
2018	1064,95	411,38	19,36	1495,69	88,30
2019	1021,70	430,34	18,57	1470,61	86,80
2020	1009,21	402,32	29,48	1443,01	85,17
2021	1012,40	434,40	36,91	1483,71	87,60
2022	983,14	376,51	32,95	1392,60	82,22
2023	859.72	367.60	32,71	1260.03	74.39
2024	829.85	369.56	45.48	1244.89	73.49

Le tonnage de DMR diminue légèrement en 2024 grâce à la baisse du tonnage d'ordures ménagères.

A noter la hausse importante du tonnage de refus de tri aux emballages (+39%)

Fréquentation de la déchèterie :

La déchèterie a accueilli 27 538 véhicules en 2024 (+5000 véhicules par rapport à 2023). Des records de fréquentation sont à noter sur les mois de juillet et d'août (+ de 3000 passages) mais la hausse est constante sur tous les mois de l'année. Le record journalier s'élève à 304 véhicules/jour.

Tonnages des matériaux collectés en déchèterie :

- Tonnage annuel 2024 : 1795.99 tonnes (tous matériaux confondus)
- Production par habitant : 302.20 kg (-11.15 kg/hab ou - 0.75% par rapport à 2023)

DÉCHETS	Tonnage 2024	Tonnages 2023	Tonnages 2022
Gravats	307.90	366.90	353.50
Encombrants	369.56	367.60	376.51
Ferrailles	109.04	105.32	98.2
Cartons	85.14	80.32	79.72
Bois ¹	296.07	244.50	198.36
Plâtre ²	28.58	16.08	24.90
Mobilier ³	96.92	131.36	125.02
Plastiques durs ⁴	10.34	5.24	3.60
Portes et fenêtres ⁵	20.5	20.66	14.96
Déchets toxiques ⁶	17.86	17.98	13.62
Ressourcerie réemploi	13	13.48	15.32
Huile de vidange	6.12	4.41	4.41
Batteries	2.59	2.48	1.33
Piles	0.85	1.78	1.79
Déchets électriques	76.65	78.08	69.38
Déchets verts broyés ⁷	508	468.10	506.50
Huile ménagère	1.34	0.64	0.30
Extincteurs	0	0.43	0.608
Lampes (néons/ampoules)	0.54	0.487	0
Pneus	13.9	27.13	24.77
Articles de Sport et Loisirs	2.37	1.80	
Articles de Bricolage et Jardinage thermiques	1.54	1.10	
Laine de verre	0.65		

1 dont 47.87t de bois en consignes de tri élargies aux filières du bâtiment

2 dont 5.46 t en consignes de tri élargies aux filières du bâtiment

3 mobilier, jeux/jouets, articles de bricolage et jardinage non thermique, couettes/oreillers et décoration textiles/voilages : tonnage sur 9 mois avant mise en place de la Rep PMCB

4 dont 4.12t en consignes de tri élargies aux filières du bâtiment

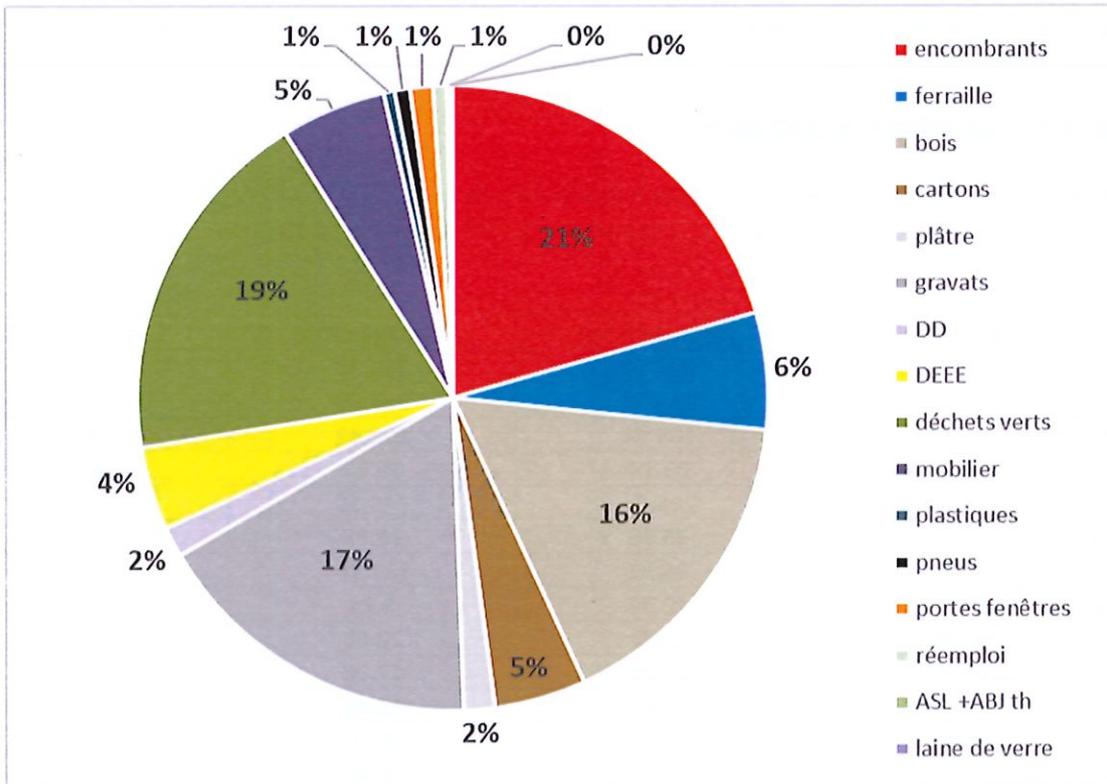
5 dont 9.28t en consignes de tri élargies aux filières du bâtiment

6 Déchets Toxiques : solvants, acides, peintures, aérosols, phytosanitaires, chlore, radiographies, cartouches d'encre, outils du peintre...

7 Déchets verts :

En 2024, 508 tonnes de broyats ont été expédiées chez 3 agriculteurs du territoire (en 2 campagnes). 248 tonnes de déchets verts ont été apportées par la CCPU, soit 173.47 tonnes de broyats. (27% du tonnage total broyé). Le tonnage de broyat produit sur la CCVAI s'élève donc à 334.55 tonnes.

Répartition en % des matériaux collectés en déchèterie



Les flux les plus importants demeurent les encombrants, les déchets verts, les gravats et le bois.

Alors que certains flux diminuent (gravats -16%, pneus -48%), d'autres flux augmentent (bois +21%, plâtre +77%, plastiques +90%), en raison de la mise en place des filières du bâtiment et de l'élargissement des consignes de tri.

4) Collecte sélective

Le service de collecte sélective en point d'apport volontaire (PAV) a été mis en place en juillet 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCVAI a élargi les consignes de tri à tous les emballages en plastique et en aluminium (bouteilles, flacons, barquettes, pots de yaourts...).

Une fois collectés en PAV, ces matériaux sont envoyés sur le centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) puis recyclés.

Dans ce cadre, la CCVAI a également signé des contrats avec l'éco-organisme, CITEO, société agréée par l'Etat qui apporte des soutiens techniques et financiers aux collectivités :

- un Contrat d'Actions pour la Performance, CAP Barème F sur la période 2018-2023 pour la reprise des emballages ménagers et du verre ;
- un contrat pour la reprise des papiers sur la période 2018-2023.
- un avenant de prolongation des contrats pour l'année 2024.

Les emballages, les papiers et le verre sont collectés par des entreprises privées.

Les marchés de collecte ont été renouvelés au 1^{er} avril 2023, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelables trois fois une année.

FLUX de déchets	PRESTATAIRES DE COLLECTE
VERRE	SECAF CHAMFRAY (Vougy-42)
EMBALLAGES	DUBUIS SARL (Fourneaux-42)
PAPIERS	DUBUIS SARL (Fourneaux - 42)

Localisation des points d'apport volontaire

COMMUNES	Point d'Apport Volontaire
Bully	Parking rue de la Mine Lieu dit Clavellières (proximité D8) Le Port
Grézolles	Place communale Salle de sport / Château d'Aix
Luré	Salle des fêtes
Nollieux	Sortie sud du village
Pommiers en Forez	Parking salle des fêtes Camping du Pont d'Argent
St Georges de Baroille	Parking de la salle des fêtes
St Germain Laval	Place sous l'église Place face au collège Place du 8 mai 1945 (poste) HLM Le Grand Vernay Hameau du Grand Vernay Déchèterie Camping de la Pras Salle culturelle ZA des Grandes Terres
St Julien d'Oddes	Entrée du bourg
St Martin la Sauveté	Place du stade Parking de la salle des fêtes
St Polgues	Route de Souternon
Souternon	Près du cimetière
Vezelin sur Loire	Amions : parking du cimetière
	Dancé : sortie nord du village
	St Paul de Vézelin : Route de St Jodard Camping d'Arpheuilles

La CCVAI dispose de 29 PAV dont :
50 colonnes d'emballages,
31 colonnes à verre,
25 colonnes à papiers

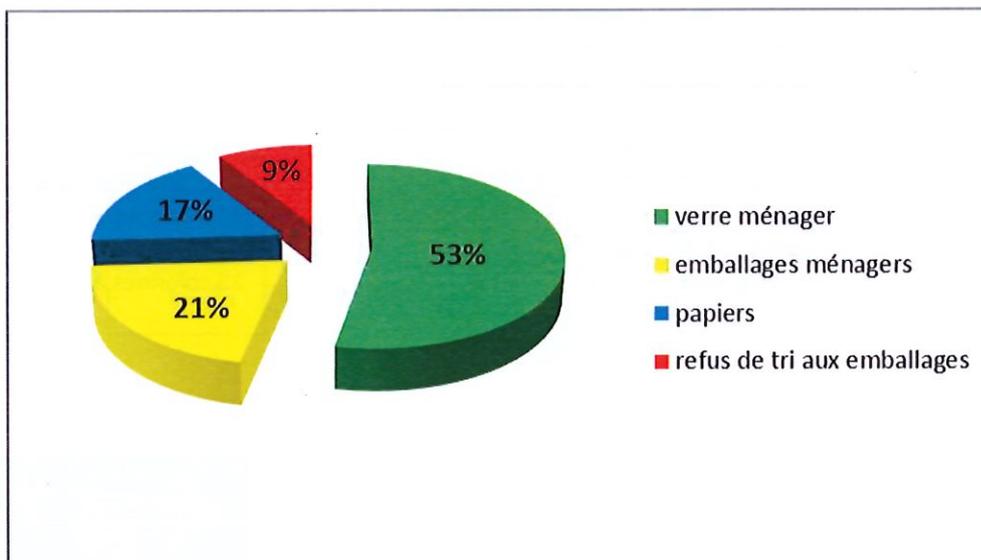


Tonnages de matériaux collectés :

	TONNAGE ANNUEL	PRODUCTION PAR HABITANT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2023
VERRE	269.16	45.29 kg	+2.23%
PAPIERS COLLECTÉS	85.10	14.32 kg	-6.26%
PAPIERS RECYCLÉS	85.10	14.32 kg	+4.83%
EMBALLAGES MÉNAGERS COLLECTÉS	151.69	25.52 kg	+14.74%
EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLÉS	105.34	17.73 kg	+27.8%
REFUS DE TRI AUX EMBALLAGES ¹	45.48	7.48 kg	+39.04%

¹ Les tonnages de refus de tri, c'est-à-dire les déchets mis dans les conteneurs emballages qui constituent des erreurs de tri sont incinérés. Ils représentent 30% des emballages collectés dans les conteneurs à signalétique jaune, soit une part qui augmente de 5.24% par rapport à 2023.

Répartition en % des tonnages de collecte sélective



Au total, 459.60 tonnes d’emballages, de verre et de papiers ont été recyclées durant l’année 2024 ce qui représente une hausse de 5.29% par rapport à 2023, et une production annuelle de 77.33 kg/habitant (+4.89/hab par rapport à 2023). La collecte sélective (déchets valorisés) représente 14.52 % du poids total des déchets produits et collectés sur le territoire.

5) La collecte des textiles

Depuis 2011, la collectivité a contractualisé avec le Relais pour la collecte et le recyclage des textiles et a signé une convention avec l’éco organisme REFASHION, société agréée par l’Etat qui apporte un soutien financier sur les actions de communication. La gestion de cette convention avec REFASHION a été déléguée au SEEDR début 2023.

Les conteneurs, implantés sur les points de tri sélectif, se répartissent comme suit :

COMMUNE	LOCALISATION DU POINT TRI	NB DE CONTENEURS
POMMIERS EN FOREZ	Parking de la salle des fêtes	1
ST GEORGES DE BAROILLE	Parking de la salle des fêtes	1
ST GERMAIN LAVAL	Déchèterie (entrée + site)	2
	Place face au collège	2
ST JULIEN D’ODDES	Point tri entrée du bourg	1
ST MARTIN LA SAUVETE	Place près du stade	1
ST POLGUES	Parking salle des fêtes	1
VEZELIN SUR LOIRE, St Paul de Vézelin	Point tri route de St Jodard	1

Le tonnage de textiles récupérés s’élève à 40.70t tonnes en 2024 (+6.70 t par rapport à 2023). Grâce à cette filière, 6.85kg de textiles par habitant ont pu être ainsi détournés des ordures ménagères ou des encombrants.

6) Gestion des biodéchets

La Loi AGEC du 10 février 2020 impose la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 01/01/2023. Dans cet optique, la CCVAI a entrepris en partenariat avec la CCPU de développer la gestion de proximité des biodéchets, c’est-à-dire sur la mise en place du compostage collectif (pour les foyers n’ayant pas de jardin) et individuel (pour les usagers disposant d’un extérieur). Pour mettre en œuvre ce projet, la CCVAI mutualise un poste d’animateur biodéchets. Un agent a été recruté à mi-temps début 2023 pour une durée de 3 ans, pour mettre en place les sites de compostage collectif sur les 12 communes membres (d’ici le 31/12/2024) et communiquer sur le compostage individuel, ainsi que le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets verts et la lutte contre le brûlage des déchets végétaux.

Au 14 novembre 2024, soit en 14 mois, la CCVAI avait rempli l'objectif réglementaire d'apporter une solution de tri à la source des biodéchets à tous les habitants, car l'ensemble des 12 communes de la CCVAI étaient équipées d'au moins un site de compostage collectif.

Compostage collectif

19 sites de compostage partagés sont en service sur la CCVAI au 31/12/2024 tel que :

Communes	Nombre de sites collectifs*	Lieux des sites
BULLY	1	- Place de l'église
GREZOLLES	1	- Place d'église (derrière)
LURE	1	- Sortie du bourg après l'église
NOLLIEUX	1	- Place en face de la mairie
POMMIERS EN FOREZ	1	- Place du bourg
SAINT GEORGES DE BAROILLE	1	- Contre l'église
ST GERMAIN LAVAL	5	- Parking face à la mairie - Place Waldeck Rousseau - Place du 8 mai 45 (poste) - Place de l'Europe - HLM du Grand Vernay
SAINT JULIEN D'ODDES	1	- Place du bourg
ST MARTIN LA SAUVETE	1	- Jardin de la mairie
SAINT POLGUES	1	- Parking de l'école
SOUTERNON	2	- Cantine/école - Anciennes toilettes publiques du bourg
VEZELIN SUR LOIRE	3	- Amions : aire de camping-car - Dancé : parc de la mairie - St Paul de Vézelin : parc de l'école

*un site = à minima un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de stockage du broyat de 800L ou 1000L chacun

Chaque site de compostage a nécessité :

- Une demi-journée de fabrication et d'installation
- Du porte à porte en soirée pour mobiliser les usagers
- Une réunion publique en mairie
- Une inauguration du site avec distribution de bioseau à chaque personne inscrite
- La désignation d'un référent de site
- Un suivi qualité des apports, du stock de broyat et des retournements de matière

Les composteurs sont entièrement fabriqués en interne à partir de bois provenant d'une scierie locale.

Compostage individuel

Comme le montre le tableau de suivi des ventes de composteurs individuels mis en place depuis 2014, 81 composteurs ont été vendus en 2024 (-37% par rapport à 2023). Cette baisse peut s'expliquer en autres par la communication plus développée sur le compostage collectif qu'individuel en raison de l'installation des sites partagés.

491 composteurs ont été vendus depuis 2014, ce qui représente environ 15% des foyers équipés par les composteurs de la CCVAI.

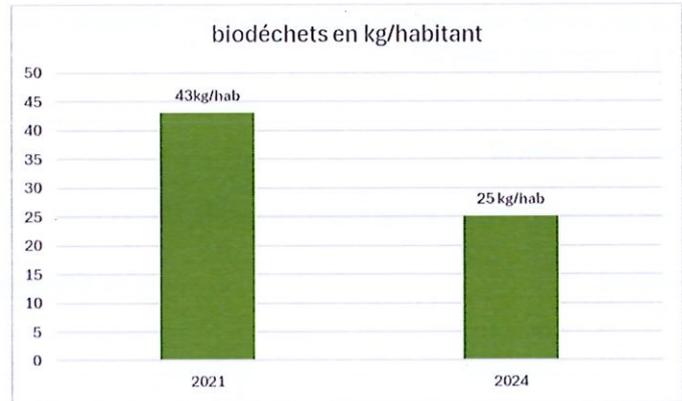
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
BOIS	10	13	17	22	16	30	29	0	41	130	81	389
PLASTIQUES	6	9	12	17	6	16	17	8	11			102
total	16	22	29	39	22	46	46	8	52	130	81	491

Quantité de biodéchets détournés

Lors de la caractérisation des ordures ménagères de 2021, la part des biodéchets s'élevait à 28% soit presque un tiers du tonnage des OMR ou 43kg/habitant.

Lors de la caractérisation des ordures ménagères de septembre 2024, la part des biodéchets s'élevait à 17.4% du tonnage d'OM ou 25 kg/habitant.

La part de biodéchets présente dans les OMR a diminué de 7.6% entre 2021 et 2024 ou de 18kg/habitant, ce qui représente un tonnage détourné des OMR de 106 tonnes.



Cette diminution s'explique notamment par la mise en place du tri à la source des biodéchets et de l'installation des 19 sites de compostage partagés sur les 12 communes de la CCVAI.

7) Actions de communication, de sensibilisation et de prévention

Afin d'encourager le geste de tri et de sensibiliser à la nécessité de recycler et de réduire à la source la production de déchets, la Communauté de Communes met en place chaque année des actions de communication.

✓ **Concernant les actions de sensibilisation conduites auprès du public scolaire**, la CCVAI, en partenariat avec les associations Madeleine Environnement et France Nature Environnement ont mené 11 animations sur le tri, la réduction des déchets et le compostage dans 4 écoles et pour 80 élèves. Les élèves de l'école St Joseph de St Martin La Sauveté ont également visité la déchèterie.

✓ **Festival « trucs et astuces » dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2024**

En partenariat avec la CC du Pays d'Urfé et dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets ménagers, la CCVAI a organisé durant la semaine du 16 au 24 novembre, un festival qui proposait des animations gratuites et tout public :

- Spectacle « La poubelle au roi dormant », spectacle de recyclage musical, conférence sur le mode de vie zéro déchets
- Stands divers : atelier de produits ménagers maison (sensibilisation à la réduction des produits toxiques), atelier de création à partir de matériaux récupérés, fabrication de portes monnaie en tétra pak, réparation vélo, réparation tout objet, découverte de la ressourcerie Acora, découverte de la société Sécaf Chamfray et des camions, découverte de la pratique du compostage, découverte de l'association les Toits du val...
- Expositions et jeux divers sur le centre de tri Paprec, le recyclage du verre et du plastique, les DEEE, ...
- Communication sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de pesées réalisées par la cuisine centrale dans les écoles
- Collecte de textiles sur Bully, Souternon, Luré et Grézolles
- Expositions et Atelier à la médiathèque sur le thème des déchets et du réemploi

✓ **Actions de communication et de sensibilisation diverses :**

- Communication spécifique (signalétique...) dans le cadre du critérium du Dauphiné
- Animations sur le compostage dans le cadre des événements nationaux « tous au compost » en mars, de la « fête du sol vivant » en septembre
- 1^{er} Apéro compost à Souternon en septembre
- Vente de composteurs à prix réduit durant les événements nationaux
- Réalisation en interne et diffusion du calendrier de collecte OM

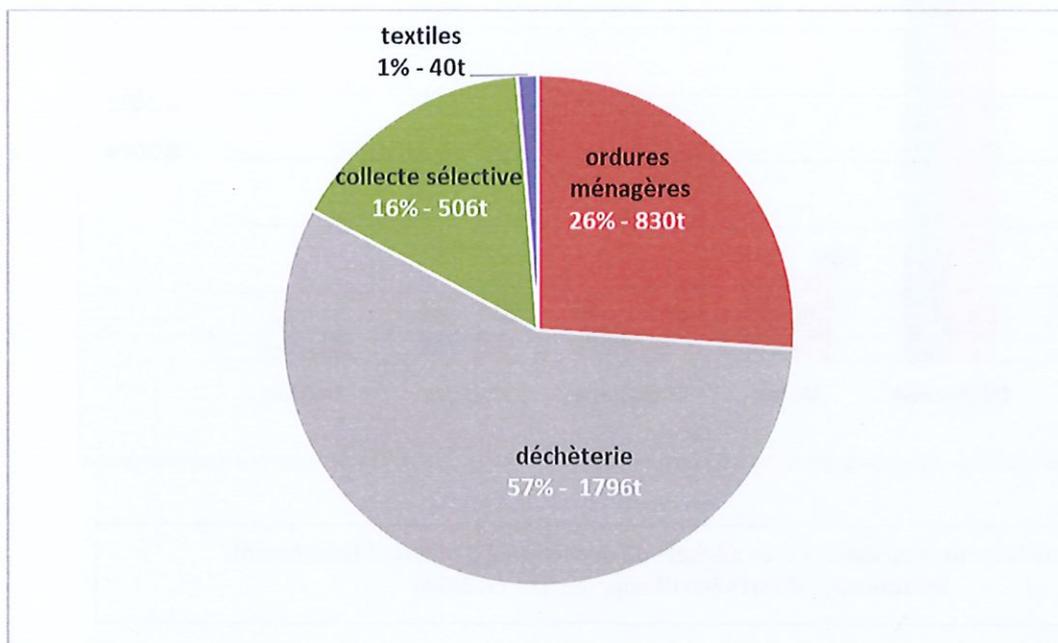
✓ **Une communication régulière est accomplie auprès des usagers :**

- Dans la presse locale
- Sur le site internet et la page Facebook (une cinquantaine de posts sur l'année 2024)
- Envoi de courriers explicatifs avec rappel des consignes auprès des personnes ayant reçu un autocollant « refus de collecte » sur leurs ordures ménagères
- Envoi de documentation sur le service aux nouveaux habitants

- Courrier explicatif (et facture pour frais de nettoyage) à destination des usagers commettant des dépôts sauvages
- Articles dans l'Intercom

8) Synthèse des données techniques de collecte

Tonnages de déchets produits par mode de collecte

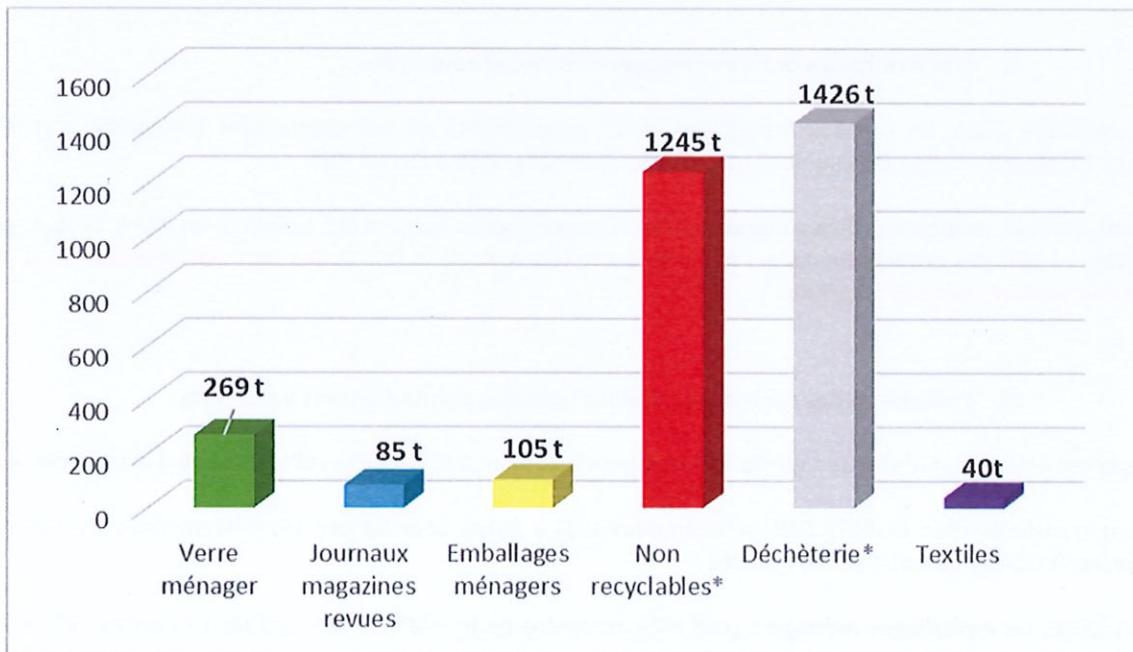


Tonnage total produit et collecté en 2024 :
3172,48 tonnes

533,82 kg/habitant

-14.05 kg/hab par rapport à 2023

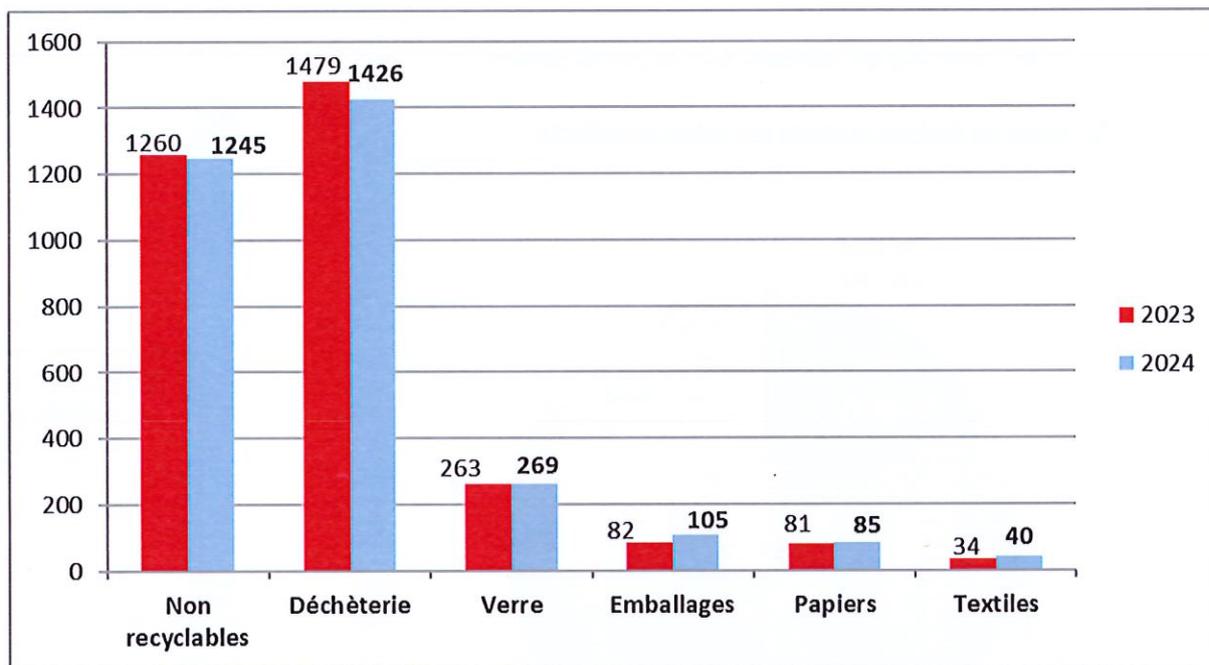
Tonnages de déchets collectés sur la CCVAI en 2024 par mode de traitement



* Non recyclables ou DMR (déchets enfouis ou incinérés) : ordures ménagères + encombrants + refus de tri aux emballages

*déchèterie : tous les déchets collectés en déchèterie sauf les encombrants

Evolution des tonnages de déchets collectés par mode de traitement entre 2023 et 2024



Alors que les non recyclables et les déchets de déchèteries diminuent légèrement, les tonnages du tri sélectif augmentent en 2024.

B- Indicateurs relatifs au traitement

(cf. rapport annuel du SEEDR 2024 pour accéder à toutes les données relatives au traitement en annexe 3).

1) Traitement des ordures ménagères et des encombrants

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les ordures ménagères et les encombrants de déchèterie sont transportés sur le quai de transfert (Suez) à Mably, puis acheminés sur le centre d'enfouissement GAIA à Cusset (03).

Au total, ce sont 1199.41 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants qui ont été enfouies en 2024, ce qui représente 201.82 kg/habitant et 38% des déchets ménagers collectés sur le territoire de la CCVAI. Ces tonnages diminuent de 2.27% par rapport à 2023 soit une baisse de 6.45kg/hab.

2) Traitement des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire

Le verre ménager est envoyé sur le site de Verallia à Andrézieux Bouthéon à 56km de la collectivité où il est refondu et recyclé.

Les papiers sont transférés chez DUBUIS SARL à Fourneaux (42) à 43km pour un pré tri, puis envoyés chez le repreneur papetier Norskeskoj à Golbey (88) où ils sont recyclés.

Depuis le 01/01/2020, les emballages ménagers sont triés au centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) à 100km du territoire.

Suite à cette opération de tri, les différents matériaux partent en balles, dans diverses filières de recyclage, conformément aux contrats de reprise des matériaux option filières que la CCVAI a signé avec différents repreneurs au 1^{er} janvier 2018.

A noter que le flux développement des plastiques (pots de yaourt, films, barquettes) est exclusivement repris par CITEO en reprise titulaire depuis le 01/01/2023.

- Acier : Arcelor Mittal
- Aluminium : Régéal Affimet
- Petits aluminiums : Pyral Prozero (Allemagne)
- Flaconnages plastiques PET clair, emballages mixte PP et films : VALORPLAST
- Flux développement (plastiques en extension) : CITEO
- Cartonnettes, cartons de déchèterie : Papeterie Saica (REVIPAC)
- Briques alimentaires : Lucart SAS (REVIPAC)
- GM (gros de magasin) et papiers refus aux emballages : PAPREC

3) Traitement des déchets issus de la déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie sont traités, recyclés ou valorisés sur différents sites désignés par le SEEDR dans le cadre de marchés de prestation de traitement. (cf. rapport annuel SEEDR 2024 ou www.seedr.fr)

Pour certains matériaux, la CCVAI gère en direct le traitement :

- Les plastiques durs : ils sont collectés et triés par Sécaf Chamfray à Vougy, puis expédiés chez le repreneur désigné par Valorplast.
- Pneus : collectés et triés par Eurec Environnement.
- Les bouchons plastiques : association des petits Bouchons du Roannais
- Dons/réemploi: collecté et revendu et/ou réparé par la ressourcerie ACORA (Roanne)

Pour certains déchets de déchèterie, la CCVAI a signé des contrats avec des éco organismes qui lui permettent de bénéficier de recettes sur le recyclage de ces matériaux et/ou sur la communication :

- DEEE - Néons et ampoules: ECO SYSTEM
- Déchets Toxiques, articles de peinture : ECO DDS
- Piles : COREPILE
- Mobilier, jeux/jouets, Articles de jardinage et bricolage non thermique, couettes, bois multi REP : ECO MAISON
- Articles de sport et loisirs, articles de jardinage et bricolage thermiques : ECOLOGIC
- Huile de vidange : CYCLEVIA
- Plâtre, plastiques multi REP, menuiseries vitrées, laine de verre, ferrailles, gravats : VALOBAT

1796 tonnes de déchets ont été traitées suite à leur apport en déchèterie, ce qui représente un gisement moyen annuel de **302 kg/habitant**.

4) Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont entièrement gérés en régie ; pas de collecte en porte à porte ni PAV mais uniquement de la gestion de proximité : compostage individuel et collectif.

La CCVAI vend des composteurs individuels à prix réduit pour les particuliers.

Les sites de compostage collectif sont fabriqués en interne à partir de bois issu d'une scierie locale.

Les sites sont montés et installés par le personnel CCVAI, les réunions et inaugurations sont organisées par l'animateur biodéchets. Le suivi et les retournements sont effectués par l'animateur avec le renfort du personnel technique et des référents de sites.

Une première distribution publique de compost a eu lieu en septembre 2024 à l'occasion d'un apéro compost sur la commune de Souternon.

Le compost des autres sites a été utilisé pour les massifs communaux ou mis à disposition du public.

II. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Comme vu précédemment, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires privés.

Cependant, la déchèterie est gérée en régie avec la présence de 3 agents de déchèterie à 30h hebdomadaires afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de tri et à la hausse de la fréquentation.

Deux agents de la déchèterie sont formés à l'utilisation de l'engin de tassage pour optimiser le transport.

L'équipe technique intercommunale assure aussi les réparations et l'entretien des espaces verts du site.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCVAI a instauré la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et créé un budget annexe pour financer l'intégralité du service des déchets ménagers. En 2024, le taux de la TEOM appliqué était de 9.20% (même taux qu'en 2022).

Le montant global de la contribution des usagers à travers la TEOM pour l'année 2024 s'est élevé à 609 251 €.

Répartition de la TEOM par flux 2024

	MONTANT TEOM	RÉPARTITION
Collecte et traitement des ordures ménagères	306 145.19€	50%
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers)*	67 903.62€	11%
Collecte des textiles	0,00 €	0%
Collecte et traitement des déchets de déchèterie	237 476.06€	39%
TOTAL	609 251	100%

Ce tableau représente la TEOM imputée à chaque flux selon la méthode de comptabilité analytique des coûts Comptacoût.

Conformément au décret du 30 décembre 2015, est présentée en annexe n°1, une analyse financière à partir des données des matrices comptacoûts réalisées sur les 3 dernières années (cf. page 22).

Montant des dépenses HT et recettes du budget du service Déchets Ménagers et Assimilés 2024

	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE	€/Habitant	%
Collecte et traitement des ordures ménagères (1)	317 879,40	16 28,80	301 590,60	50,75	42,10
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers) (2)	141 572,92	76 060,00	65 512,92	11,02	18,75
Collecte des textiles (3)	0,00	2450,00	-2450	-0,41	0
Collecte et traitement des déchets de déchèterie (4)	295 689,10	58 066,90	237 622,20	39,98	39,16
TOTAL	758 141,42	152 865,70	602 275,72	101,34€	100

(1) Collecte et traitement des ordures ménagères :

Dépenses : prestation de collecte par Sécaf Chamfray (145 402€HT), prestation d'enfouissement à l'ISDND (120 615 €HT), frais de participation au SEEDR, études et TGAP de 65€HT/Tonne inclus), prévention/biodéchets (31 351€ HT), achat de bacs roulants (3482 €HT), communication (1104€ HT).

Recettes : vente de bacs roulants et composteurs (5130.80€)

(2) Collecte et tri sélectif :

Dépenses : prestation de collecte du verre (11 598 €HT), des emballages (68 005 €HT) et des papiers (3868 €HT), amortissement achat de colonnes neuves (6980 €HT), réparation des conteneurs de tri (165€ HT), prestation de tri des emballages au centre de tri (34 654 €HT, frais de participation au SEEDR inclus).

Recettes :

- recyclage et revente des matériaux : verre (7576.60€), papiers (5880 €) et emballages (11238.10€)
- soutien de l'éco organisme CITEO à la collecte et au recyclage : 51 332€

(3) Collecte des textiles :

Recettes : soutien de l'éco organisme REFASHION aux actions de communication sur la filière textile (2450€)

(4) Collecte et traitement des déchets de déchèterie

Dépenses :

- Prestation de mise à disposition et de collecte des bennes par Sécaf Chamfray (45 866 €HT)
- Coûts de traitement des déchets : encombrants (55 213 €HT), déchets verts (14 533 €HT), bois (6228 €HT), déchets toxiques (11 467€HT), plâtre (1926€HT), portes et fenêtres (2191€HT), extincteurs (401 €HT) , tri des cartons (2092€HT), conditionnement plastiques durs (263€HT), frais de fonctionnement du SEEDR (3382€).
- Dépenses de prévention/ biodéchets : 13 165,70€HT
- Frais divers : entretien, carburant et réparation engin de tassage (4660€HT), frais de personnel (84 168,39€HT) ; contrôles obligatoires (530€HT), charges (eau, tél, assurances... 1029€HT), matériel, réparation, vêtements de travail (2091€HT), frais de publication marché public (720€HT), amortissement des travaux d'extension et de construction du local toxiques (31 483€HT).
- Recettes :
 - Recyclage/valorisation des matériaux de déchèterie : 22 619,95€
 - Soutien Eco Organismes : 16 179,96€
 - Facturation du traitement des déchets verts en provenance de la CCPU : 6547.17€
 - Aides sur les emplois d'agents de déchèterie : 3150.18 €
 - Amortissement de la subvention pour les travaux de construction du local de stockage des toxiques : 4402 euros
 - Vente de composteurs : 668€
 - Collecte cartons : 360€

Le tableau de la page précédente retrace les coûts du service selon la méthode de comptabilité analytique Comptacoût (méthode nationale obligatoire), c'est-à-dire que certains frais transversaux ont été imputés à chaque flux de déchets selon une clé de répartition prédéfinie. Cela concerne principalement les actions de communication (a), de Prévention (b), les frais de structure (c) et la participation au fonctionnement du SEEDR (d).

(a) Actions de communication

En 2024, cela comprend :

- Les animations scolaires sur le tri des déchets : 1100€ HT
- L'impression des calendriers de collecte OM : 180.22 €HT
- L'impression d'autocollants pour les bacs OM : 146€HT
- La licence du logiciel ADOBE pour la réalisation des maquettes en interne (calendrier, panneaux, signalétiques, affiches, flyers, guides) : 929 €HT

Le montant global des dépenses de communication s'élève à 2457€ en 2024 ou 0.41€/habitant (0.21/habitant recette déduite). La CCVAI a perçu 1176€ de CITEO pour la communication sur le tri.

(b) Actions de Prévention

Les dépenses de prévention s'élèvent à 45 148,80€, soit 7.6€/habitant.

41 358.96€HT concernent le flux biodéchets. 1894.92€HT ont été dépensés pour le festival zéro déchets (spectacles, animations...).

Le flux biodéchets n'étant pas traité dans la matrice des coûts comme un flux à part (comme les OMR, les emballages...), les dépenses et recettes liées au service sont entièrement imputées dans la ligne PREVENTION avec une répartition de 70% sur le flux OMR (4.87€/hab) et de 30% sur le flux déchèterie (2,07€/hab) conformément à une norme nationale.

Les dépenses liées à la gestion de proximité des biodéchets (compostage individuel et collectif) sont :

- 17585 € de frais de personnel (salaire, frais de déplacement...)
- 8761.40€ HT d'achat de composteurs individuels et bioeaux
- 8088.35€HT de matériel pour les sites de compostage collectif (bois, charnières, scies, cloueuse...).
- 685€HT d'animations scolaires sur le compostage
- 2838€HT de formation référent de site, broyage et réduction des déchets verts

- 400€ d'adhésion au Réseau Compost Citoyen
- 4128.12€ HT de dépenses pour le broyeur à végétaux (amortissement, roue jocket)
- 1338.42€ de frais d'entretien et réparation du véhicule de service

Les recettes :

- 15 000€ sur le poste d'animateur biodéchets (subvention Ademe - Fonds Vert)

Il faut noter deux informations importantes relatives au budget du service biodéchets :

- Une partie des dépenses est mutualisée avec la CCPU (fournitures pour le poste d'animateur, logiciel, frais de formation...) pour réduire et optimiser au maximum les coûts.
- La CCVAI bénéficie de soutiens financiers dans le cadre du Fonds Vert, sur le poste de l'animateur biodéchets et sur le compostage collectif (matériel, signalétiques, formation...). Les recettes sont perçues à partir de 2024 sur 3 ans pour le poste d'animateur. Les autres soutiens seront versés en année N+3 (fin 2026/début 2027) selon la convention Fonds Vert (environ 30 000€).

La CCVAI a donc des dépenses qui augmentent considérablement sur les années 2023 et 2024 en prévention, du fait que les recettes seront perçues en décalage avec les dépenses (jusqu'à 3-4 ans d'écart). Au total 73 000€ de recettes sont attendues sur les biodéchets dans le cadre du Fonds Vert pour un projet global estimé à 150 000 euros sur 3 ans (compostage collectif et individuel).

A noter également que des discussions sont en cours au niveau de l'Ademe pour que les dépenses et les recettes liées à la gestion de proximité des biodéchets soient imputées dans un flux séparé (colonne biodéchets) et ne soient plus impactées sur les flux OM et déchèterie en ligne prévention.

(c) Frais de structure :

frais de personnel (46 018€ - technicienne + renfort équipe technique + indemnité du Vice-Président), fournitures et charges (1172€).

(d) Participation au fonctionnement du SEEDR :

participation aux salaires des agents du SEEDR répartis sur les flux dont le traitement a été délégué à ce syndicat, c'est-à-dire les non recyclables (OM + encombrants), les emballages et les déchets de déchèterie (9046€) ; frais d'études traitement des DMR et de caractérisations des OMR et encombrants (12717€HT).

Le coût du service déchets ménagers a augmenté de presque 10€ en passant de 92€ à 101.34€/habitant entre 2023 et 2024.

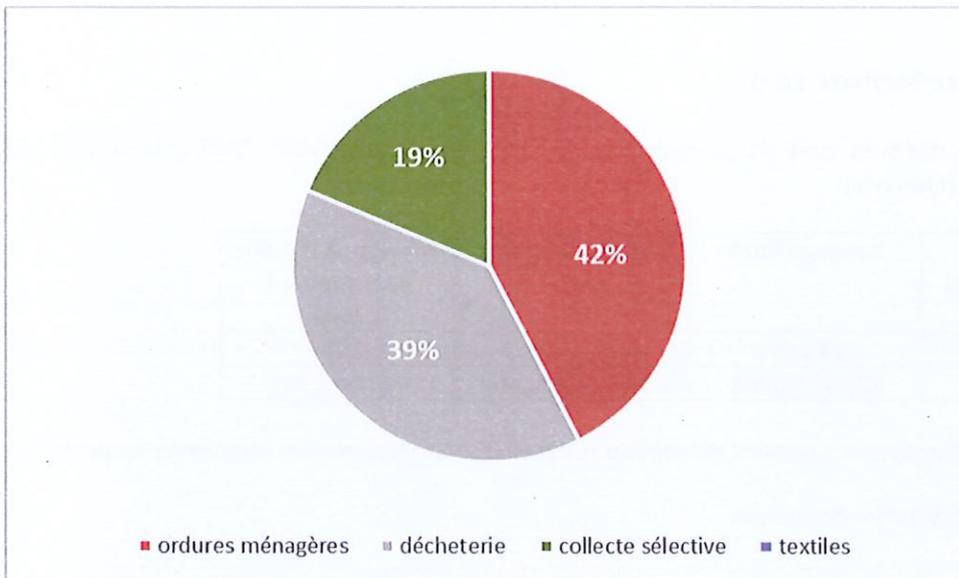
Cette hausse est notamment due :

- à la hausse des dépenses de déchèterie (+21700€ pour les frais de personnel, +4000€ pour l'entretien du Mecalac)
- à l'augmentation des dépenses liées aux marchés de collecte OM et emballages (+16 900€ HT)
- à l'accroissement des coûts de traitement des déchets non recyclables (OM + encombrants) et de la TGAP (OMR et encombrants (+8900€)
- à la hausse des couts de tri des emballages (+6000€)
- à la mise en place du tri à la source des biodéchets et à l'achat du broyeur (+ 10 000 € entre 2023 et 2024)

Parallèlement à la hausse globale des coûts sans doute liée au contexte d'inflation, on constate :

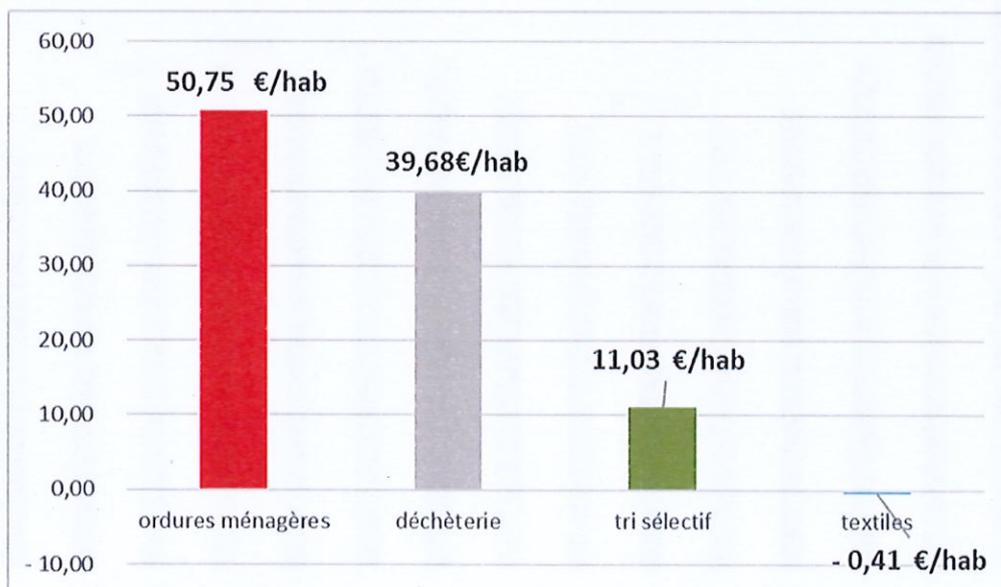
- une baisse des recettes : - 8000€ par rapport à 2023 de rachat de matériaux et de soutiens CITEO (-1.3€/hab)
- un déséquilibre dépenses/recettes sur le flux biodéchets à cause du versement en décalage du soutien Fonds Vert (si les recettes prévues étaient rentrées, les dépenses de prévention s'élèverait à 2.5€/habitant ou 15 000 euros seulement).

Répartition des dépenses du service déchets ménagers par flux en %



Le 1^{er} poste de dépenses du budget déchets ménagers demeure la collecte et le traitement des ordures ménagères, Soit 50.75€/habitant. (+1.64€/hab par rapport à 2023)

Le second poste de dépenses est la déchèterie, avec un coût de 39.68€/habitant.



Coût en euros/habitant pour chaque flux de déchets

Depuis 2019, les recettes ne permettent plus de compenser la totalité des dépenses liées à la collecte et au tri des emballages. Le coût de la collecte sélective a augmenté entre 2023 et 2024, et plus particulièrement celui des emballages (+4.21€/habitant) en raison de la hausse des tonnages collectés et triés. Les coûts du verre et des papiers diminuent.

Le coût de la déchèterie augmente de 3.04€/habitant en raison de la hausse des coûts de traitement, des frais d'entretien/réparation et de l'augmentation des dépenses de personnel.

III. LES OBJECTIFS DE LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (Loi AGECE du 10 février 2020)

Cette loi a défini de nouveaux objectifs pour les collectivités territoriales :

- Réduire le tonnage de TOUS LES DÉCHETS : les non-recyclables mais aussi, ceux issus de la collecte sélective et de la déchèterie.
- Développer la PREVENTION, la lutte contre le gaspillage (dont alimentaire) et promouvoir l'économie circulaire (déchets = ressources).

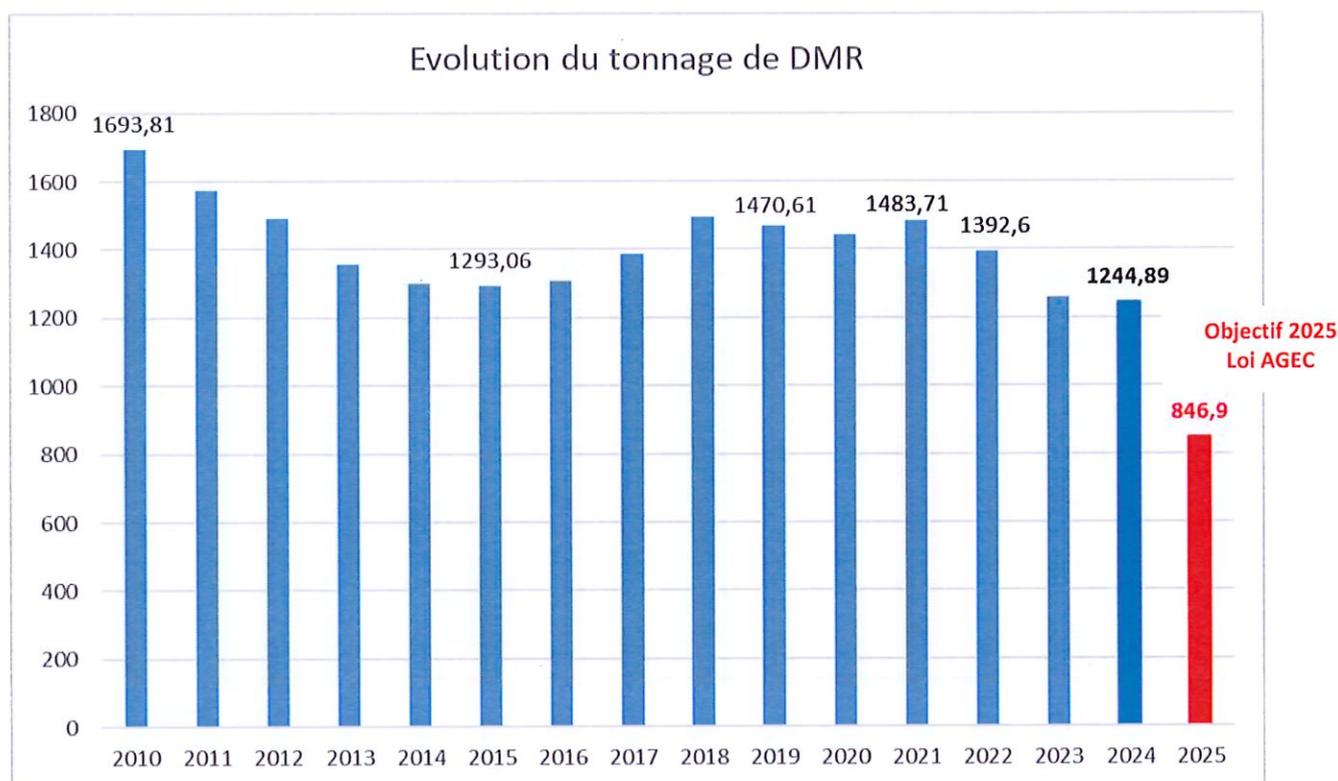
Les principaux objectifs pour la collectivité sont :

- La réduction de 50% des déchets non dangereux (DMR*) mis en ISDND* d'ici 2025 (par rapport aux tonnages de 2010 – année de référence)

Tonnage 2010 (année de référence)	Tonnage 2024	Objectif -50% d'ici 2025	Tonnage à réduire par rapport à 2024
1693.81 t	1244.89 t	846.90 t	-398 t
293,48kg/hab	209.47 kg/hab	146,74 kg/hab	-62.73kg/hab

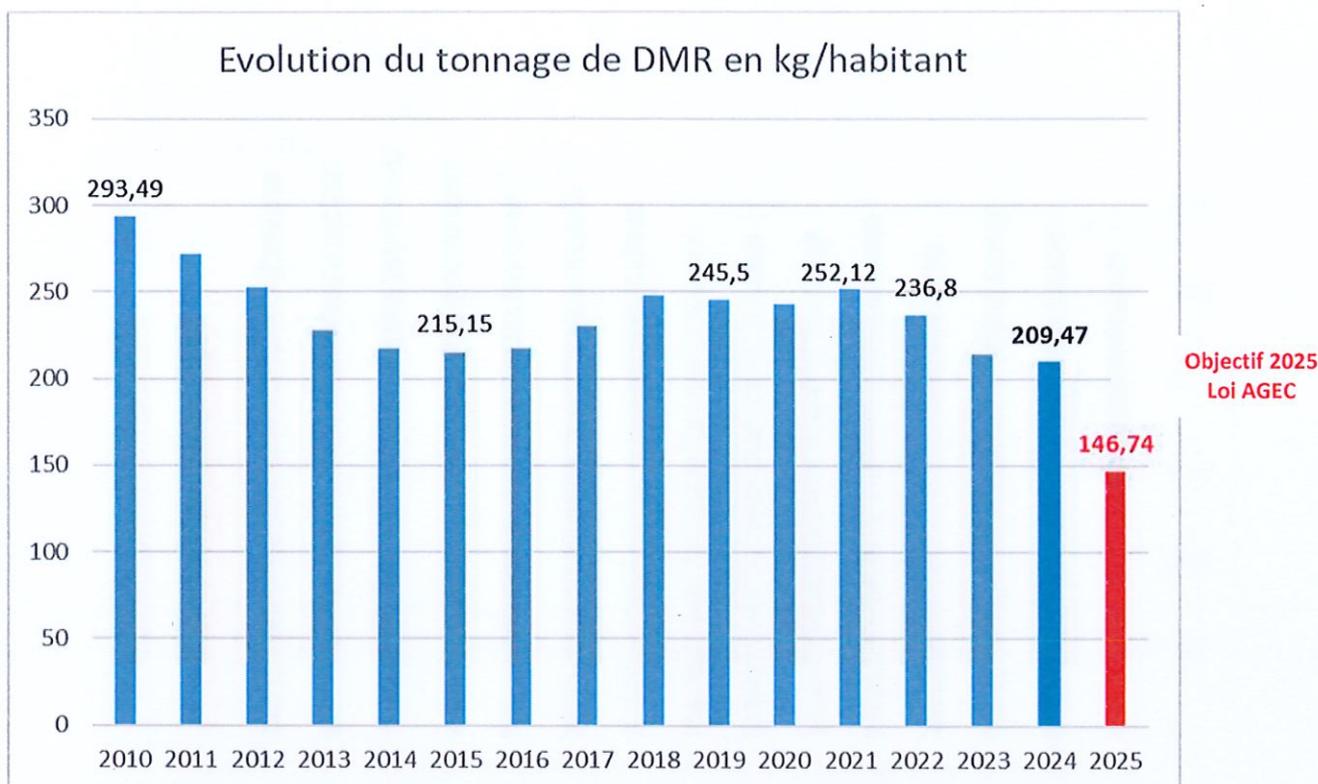
*DMR : Déchets Ménagers Résiduels composés des Ordures ménagères résiduelles, encombrants non recyclables de déchèterie et refus de tri aux emballages.

*ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux



Comme le montre les graphiques ci-dessus et ci-après, la CCVAI n'a pas encore atteint l'objectif réglementaire 2025 de réduction des déchets ménagers résiduels. Cependant, elle est sur la bonne voie, car ceux-ci ont encore diminué en 2024.

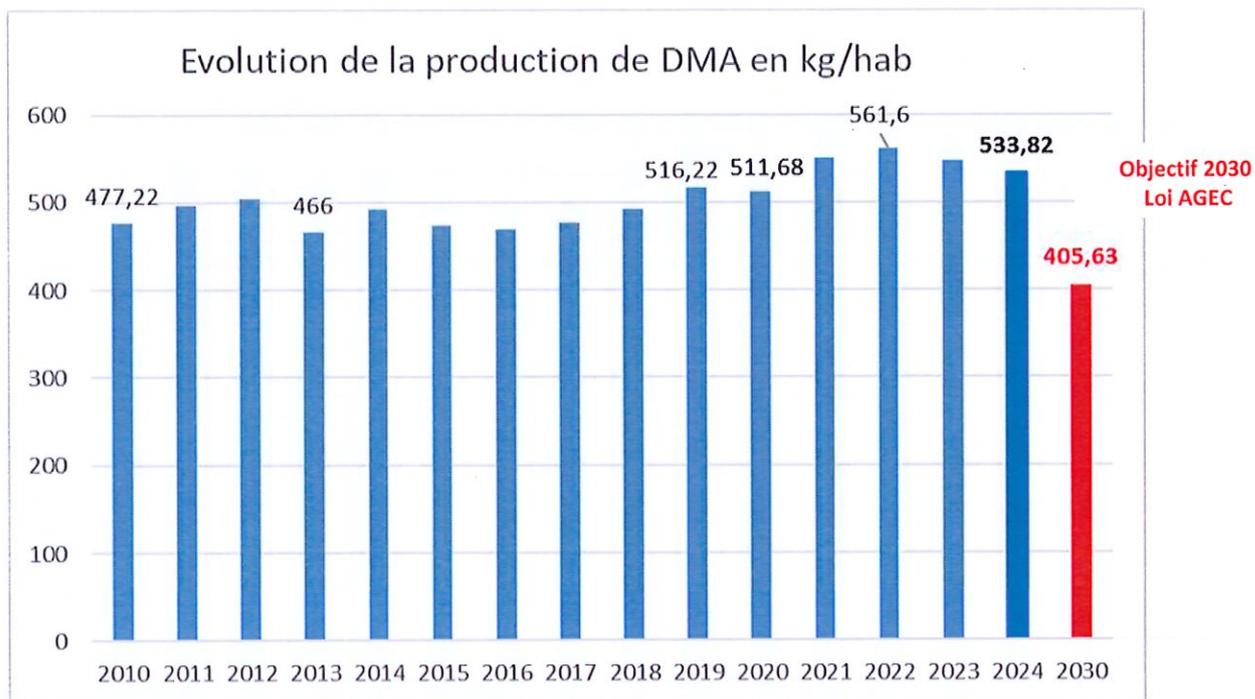
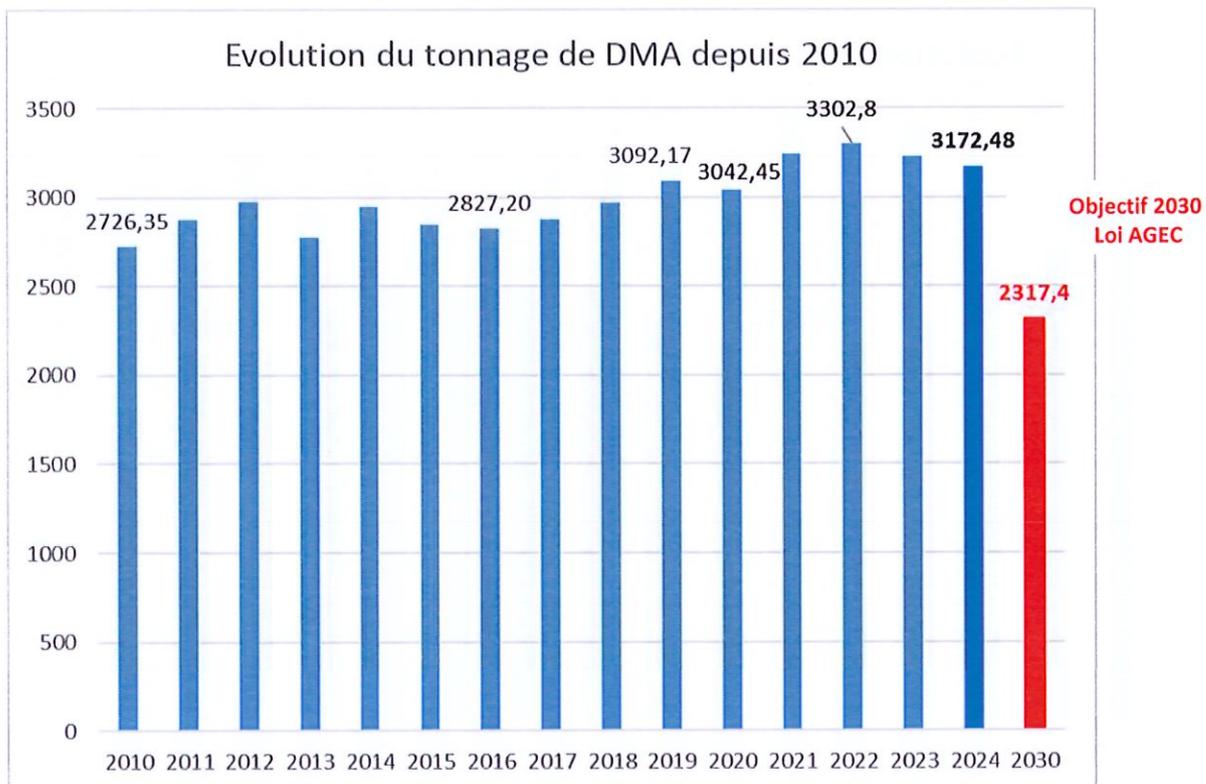
Evolution du tonnage de DMR en kg/habitant



- **La réduction de 15% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2030** (tous déchets confondus)

Tonnage DMA 2010	Objectif -15% de DMA d'ici 2030	Tonnage DMA 2024	Tonnage en trop par rapport à l'objectif 2030
2726.35 t	2317.40 t	3172.48 t	+ 855.08 t
477,21 kg/hab	405.63 kg/hab	533.82 kg/hab	+128.19 kg/hab

Ce tonnage de DMA comprend tous les déchets produits dont les inertes et les déchets dangereux.



Le tonnage global produit sur la CCVAI (tous flux confondus) diminue depuis 2022 mais pas suffisamment car celui-ci reste supérieur aux tonnages produits sur la période 2010-2020.

➤ **L'augmentation de la valorisation matière (notamment organique) à 65% d'ici 2025**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif 2025
Taux de valorisation	47.51%	46.98%	43.50%	48.38%	47.40%	48.48%	49,71%	53,23%	54,79%	65%

Ne sont pas comptés dans les déchets valorisés (définition Loi TECV), les gravats, les DEEE et les déchets toxiques (DMS, piles, cartouches...) bien que ceux-ci soient recyclés et/ou valorisés.

➤ **Le tri à la source des déchets organiques de tous les producteurs d'ici le 31/12/2023**

OBJECTIF ATTEINT !

Comme mentionné précédemment, la CCVAI s'est engagée dans la mise en place du tri à la source des biodéchets début 2023. La solution retenue est la gestion de proximité des biodéchets, c'est-à-dire le développement du compostage individuel pour les habitations avec jardin et l'installation de sites collectifs dans chaque commune pour desservir les habitations sans jardin.

Au 31/12/2024, toutes les communes étaient équipées d'au moins un site de compostage collectif. Au total, la CCVAI dispose de 19 sites.

La CCVAI vend également des composteurs individuels à prix réduit avec la fourniture d'un bioseau gratuit toute l'année. 81 composteurs ont été vendus en 2024. **On estime que 15% des foyers sont équipés en composteurs individuels fournis par la CCVAI.**

➤ **Le réemploi et la réutilisation devront atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des DMA en 2030 :**

Depuis avril 2022, la CCVAI dispose d'une vraie zone de réemploi grâce à son partenariat avec la Ressourcerie ACORA (Roanne). 13 tonnes de dons en objets divers ont pu être collectées, ce qui représente 0.41% du tonnage total de déchets produits sur le territoire.

➤ **La valorisation matière de 70% des déchets du bâtiment et travaux publics**

La CCVAI collecte déjà plusieurs déchets inclus dans la filière du bâtiment (gravats, portes et fenêtres...). Elle a contractualisé en 2024 avec Valobat et ECOMAISON pour l'élargissement des consignes de tri aux filières du bâtiment et de la construction et accueille gratuitement sur son site tous les déchets des particuliers et professionnels tels que gravats, ferrailles, plastiques, laine de verre, menuiseries vitrées, plâtre et bois (773t collectées en 2024).

➤ **La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire**

Quelques actions de communication ont été réalisées dans le cadre du projet de développement du compostage. Une démarche de plus grande ampleur et plus concrète sera mise en œuvre via le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

BILAN

La CCVAI n'a pas encore atteint les objectifs réglementaires 2025/2030 de réduction des déchets. Cependant, il faut relever les points positifs suivants :

- La baisse du tonnage global produit par habitant
- La baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) avec la mise en place de la collecte en C0.5 et du compostage collectif
- La hausse du tonnage valorisé des emballages, du verre et des papiers
- L'impact positif de la mise en place du compostage collectif qui a permis de valoriser 106tonnes de biodéchets et de les détourner des ordures ménagères entre 2021 et 2024

A relever parmi les points négatifs notoires :

- La hausse des refus de tri aux emballages (+39%)
- La part d'emballages recyclables présente dans les OMR constante depuis 2021 (1/3 des OMR)
- La hausse des coûts de collecte et de traitement

Projets de l'année 2025 :

- Mettre en place le tri hors foyer des emballages et du verre pour inciter les usagers à trier partout, tout le temps et relancer la communication sur le tri (installation de nouveaux équipements, mise en œuvre d'une signalétique et d'un plan de communication ciblés)
- Lancer une étude faisabilité de restructuration et d'agrandissement du site de la déchèterie
- Valoriser davantage de déchets avec la mise en place de nouvelles filières en déchèterie (polystyrène...)
- Poursuivre la définition d'un plan d'actions pluriannuels concret en faveur de la réduction des déchets via le projet de Programme Local de Prévention
- Développer le service de broyage de déchets végétaux sur les communes pour réduire les déchets verts en déchèterie et lutter contre le brûlage
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de gestion de proximité des biodéchets (compostage collectif, individuel...) et assurer sa pérennité

Notons que les biodéchets constitue un flux de déchets supplémentaire à gérer pour la collectivité avec un impact financier, administratif et technique sur le service déchets ménagers. Cependant, si les 106t valorisées via le compostage avaient été jetées aux ordures ménagères, cela aurait coûté 35 000€ de plus à la collectivité.

Le coût de gestion des déchets ménagers a encore bien augmenté entre 2023 et 2024, un des enjeux pour les années à venir, sera de garantir la fourniture d'un service de qualité tout en maîtrisant la hausse des coûts du budget.

Le 18 juin 2024,
Le Président,
Georges BERNAT



ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER

Sur la base des données des matrices comptacoût.

Conformément au décret du 30 décembre 2015.

	Tous flux	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Papiers	Textiles	Déchèterie
coût complet (1) HT	755 141,40 €	317 879,40 €	19 283,20 €	112 310,80 €	9978,90 €	0,00 €	295 689,10 €
coût aidé (2) HT	602 275,60 €	301 590,60 €	9 209,30 €	58 215,80 €	-1912,20 €	-2450 €	237 622,20 €

Coût par flux de déchets en €HT – année 2024

- (1) totalité des dépenses effectuées sur l'année sans recettes ni soutiens financiers des éco organismes
 (2) coût résiduel à charge de la collectivité après déduction des recettes issues de la vente des matériaux et des soutiens financiers des éco organismes

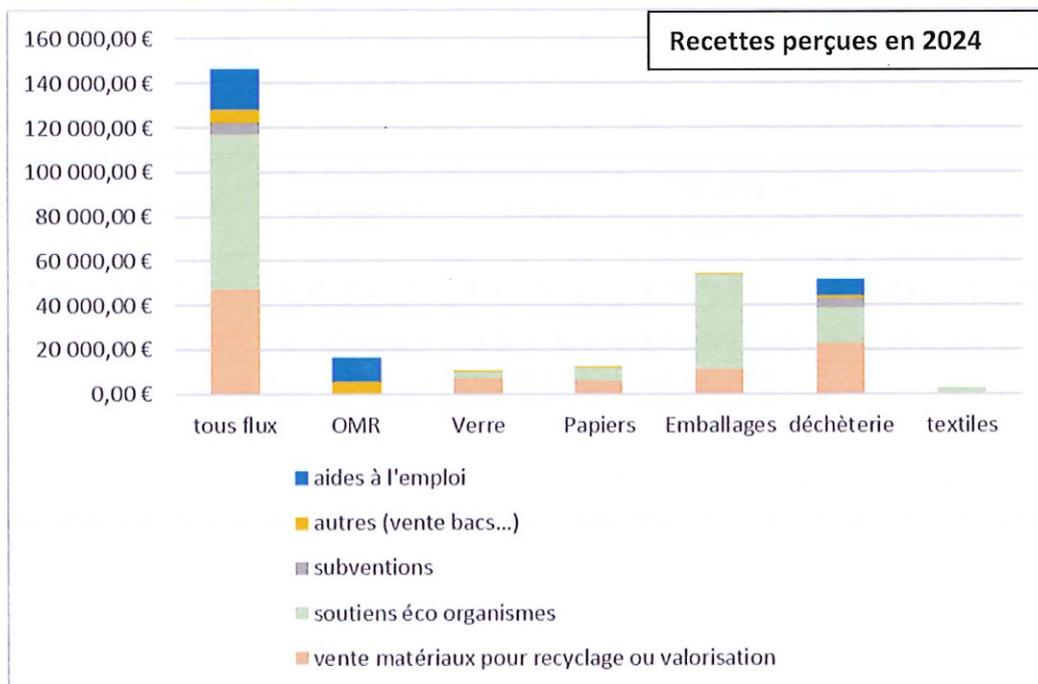
Dépenses en €HT par étape technique (tous flux de déchets) – Détail du coût complet

	tous flux	en %
Charge de structure (1)	47 189,90 €	6,2
Collecte et transport (2)	409 791,30 €	54,3
Tri, traitement (3)	250 554,20 €	33,2
Communication, prévention (4)	47 606,00 €	6,3
TOTAL	755 141,40 €	100

- (1) Frais de personnel, charges diverses et fourniture du service administratif, renfort personnel technique, VP
 (2) Selon la méthode comptacoût, tous les frais de personnel de déchèterie et les charges sont intégrées dans les dépenses de collecte, auxquels s'ajoutent l'acquisition et l'entretien de matériel et équipements, les contrôles obligatoires, la collecte des bennes...
 (3) Prestation de tri, valorisation/recyclage, enfouissement, et participation au SEEDR
 (4) Projet de développement du compostage collectif et individuel (frais de personnel, achat de matériel, composteurs individuels, achat broyeur...), animations scolaires, spectacles et animations du festival zéro déchets

Recettes perçues en Euros sur l'année 2024 pour chaque flux de déchets

	Tous flux	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Déchèterie	Textiles
Vente matériaux pour recyclage ou valorisation	47 314,60 €	0 €	7 576,60 €	5 880,00 €	11 238,10 €	22 620,00 €	0 €
Soutiens éco organismes	69 962,00 €	0,00 €	2 486,20 €	6 000,00 €	42 845,80 €	16 179,96 €	2 450,00 €
Subventions	5 059,80 €	658,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 401,80 €	0 €
Autres (vente bacs...)	5 832,00 €	5 130,80 €	11,10 €	11,10 €	11,10 €	667,80 €	0 €
Aides à l'emploi	18 150,20 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 650,20 €	0 €
TOTAL	146 318,60 €	16 288,80 €	10 073,90 €	11 891,10 €	54 095,00 €	51 519,76 €	2 450,00 €



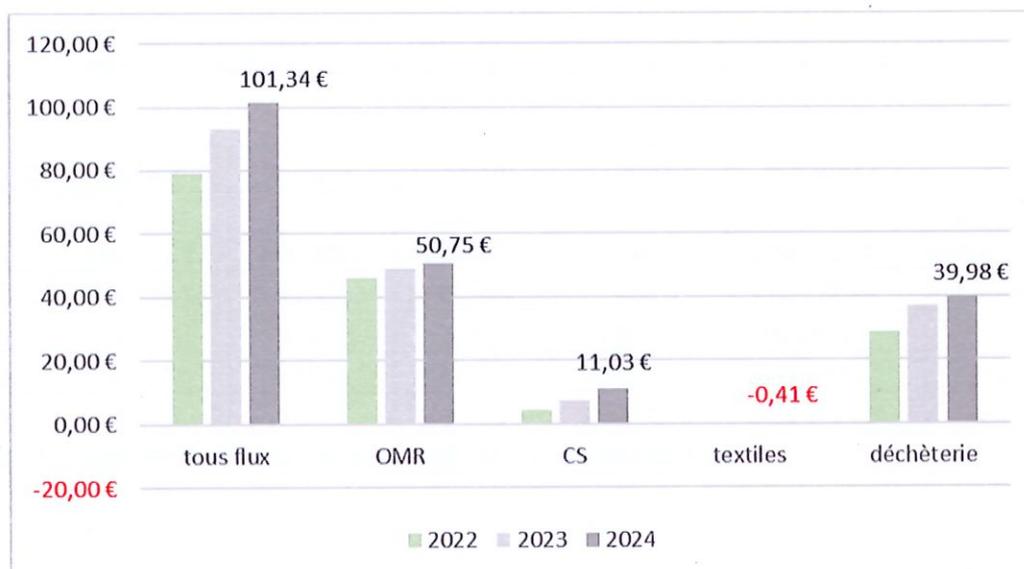
Evolution du coût aidé en €HT sur les 3 dernières années par flux de déchets

	Tous flux	OM	CS	Textiles	Déchèterie	En %
2022	465 190,60 €	270 219,80 €	25 480,40 €	-593,00 €	170 083,40 €	
2023	549 264,80 €	289 432,30 €	42 707,00 €	-590,00 €	217 715,60 €	18,07
2024	602 275,60 €	301 590,60 €	65 512,90 €	-2 450,00 €	237 622,20 €	9,65

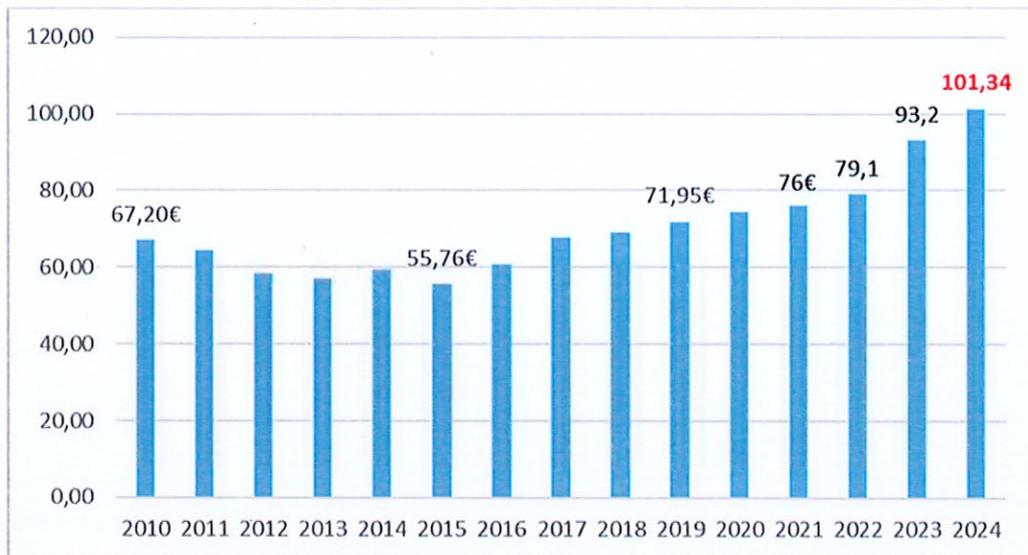
OM = ordures ménagères / CS = collecte sélective (verre, emballages et papiers)

Coût aidé = coût résiduel à charge par flux, recettes et soutiens financiers des éco organismes déduits

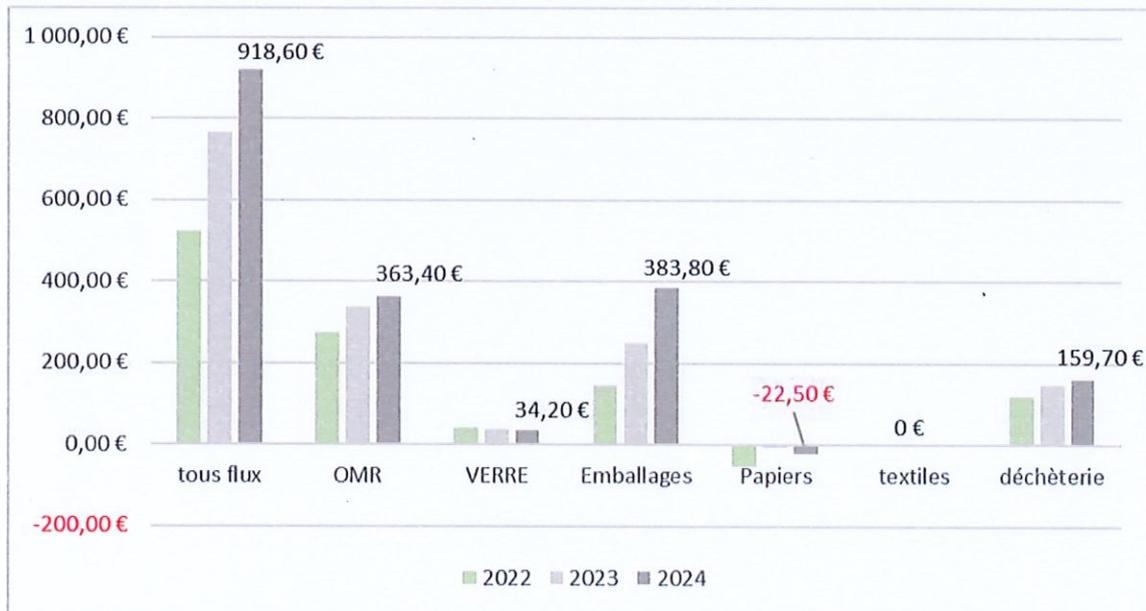
Evolution du coût aidé HT en €uros/habitant sur les 3 dernières années



Evolution du coût aidé en Euros/habitant depuis 2010



Evolution du coût aidé HT en Euros/tonne de déchets collectée et traitée par flux sur les 3 dernières années



ANNEXE 2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SEEDR 2024 (volet traitement, tri et valorisation).